

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise

Présentation du **projet**
d'aménagement stratégique (PAS)

Le 23/04/2024



Equipe :

ADEQUATION

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement



Agence RAPHANEAU FONSECA
Etudes patrimoniales
& urbaines

150 impasse des Brugi - 07110 CHASSERS
04 79 35 32 23 - 06 99 68 24 81
raphaneau.fonseca@orange.fr



CGins

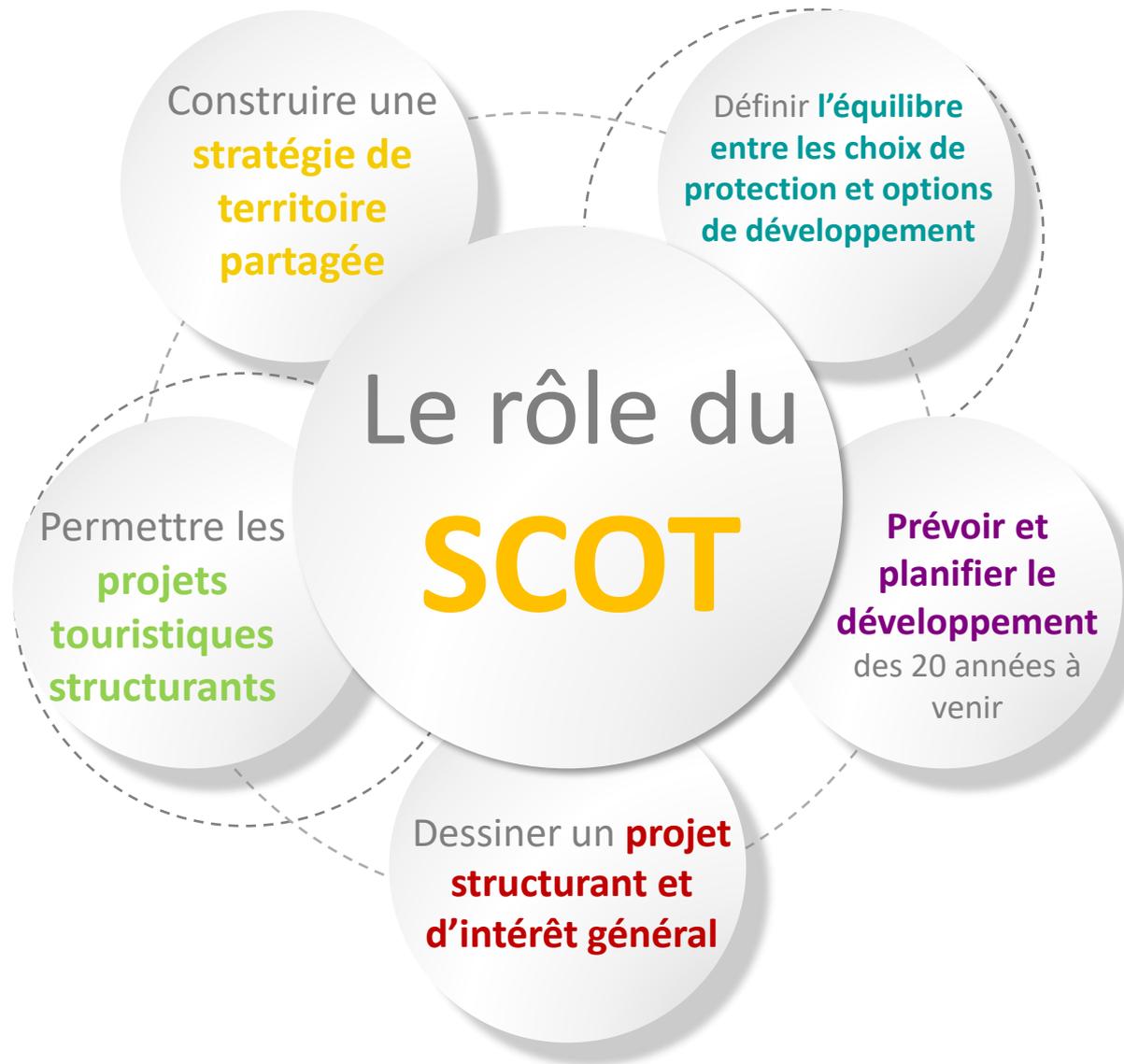
Paysagiste

1 LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCoT

- 1/ Qu'est-ce qu'un SCoT ?
- 2/ La nécessaire révision du SCoT
- 3/ Les documents du SCoT
- 4/ Le cadre réglementaire
- 5/ Le calendrier de la procédure

2 LA PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

Le rôle du SCoT



La nécessaire révision du SCoT

13/12/2013 → **Approbation** du SCoT de l'Aire Gapençaise

2014 → **Loi ALUR**

2016 → **Loi Montagne II**

2017 et 2018 → **Évolution du périmètre du SCoT**

- Sortie des communes de Chorges et de Bellaffaire
- Entrée de 10 nouvelles communes

2018 → **Loi ELAN**

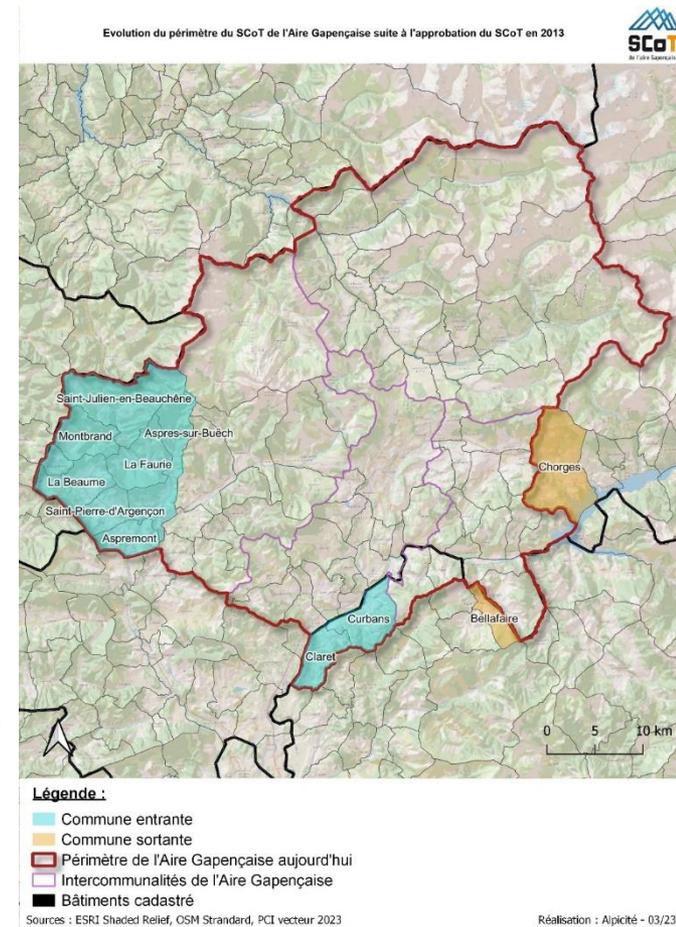
28/11/2019 → **Bilan règlementaire à 6 ans du SCoT et délibération mettant en révision le SCoT**

2020 → **Ordonnance de modernisation du SCoT**

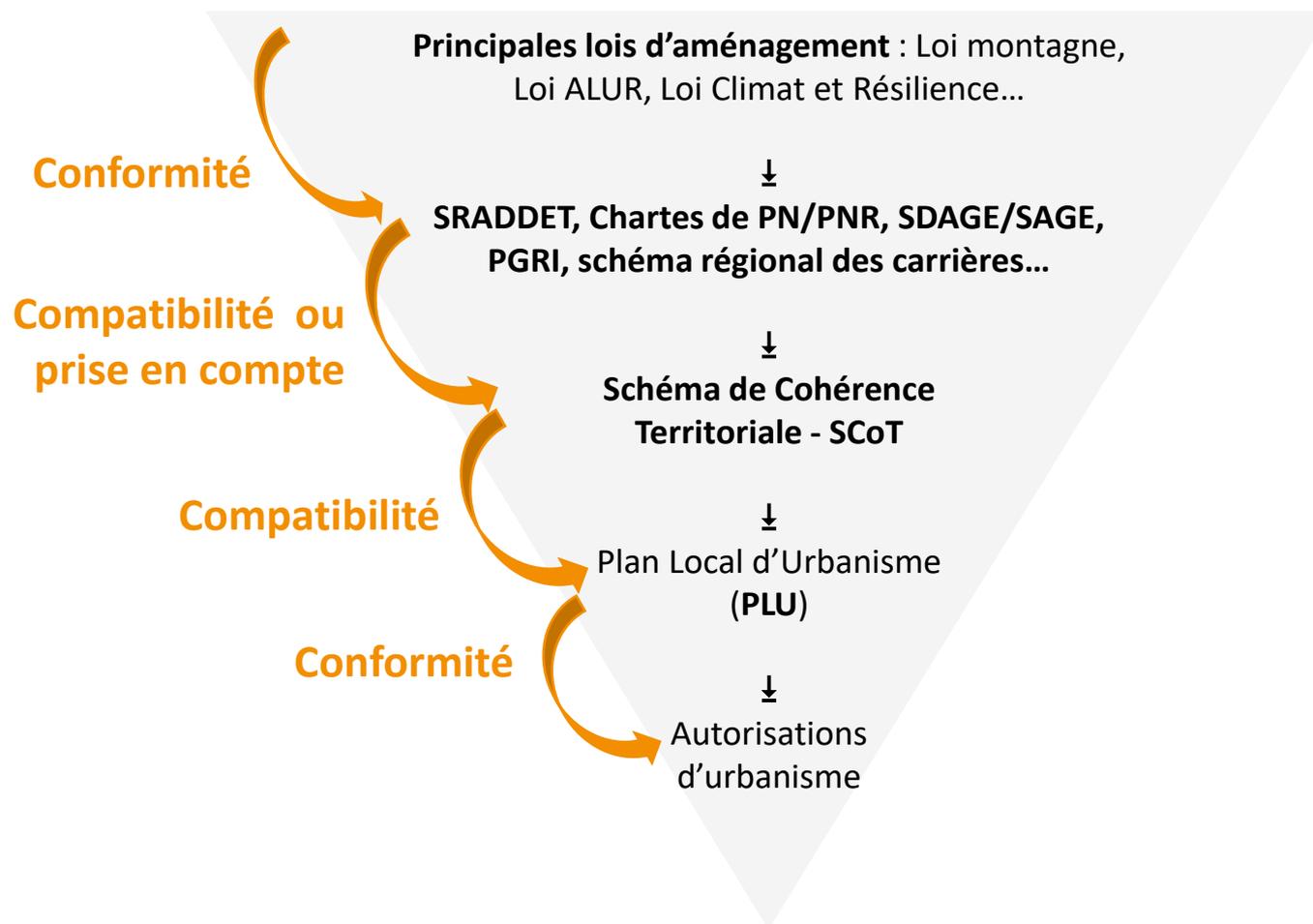
2021 → **Loi Climat et Résilience**

- Objectif de lutter contre l'artificialisation des sols et d'aboutir à terme au « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) en 2050
- **Objectif à intégrer au SCoT avant février 2027**

A défaut du respect de l'échéance d'intégration de la Loi Climat fixée pour les SCoT, l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs est suspendue jusque l'entrée en vigueur du schéma révisé



Le cadre réglementaire



- *Conformité : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre*
- *Compatibilité : respecter l'esprit de la règle*
- *Prise en compte : ne pas s'écarter des orientations essentielles du document*

Les documents du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : le document politique et stratégique

- Exprime la **stratégie d'aménagement et de développement portée par les élus** pour les **20 prochaines années** pour répondre aux besoins et enjeux du territoire
- Selon la **Loi Climat et Résilience**, fixe par tranche de 10 ans, un **objectif de réduction du rythme d'artificialisation**

A traduire dans...

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : le document prescriptif du SCoT

- **Document opposable** s'imposant aux autres documents de planification
- **Décline chaque objectif du PAS** en prescriptions / recommandations
- S'organise autour de **3 grands blocs thématiques** et **2 blocs spécifiques** (lois montagne et littoral)
- Comprend un **DAACL** (document d'aménagement artisanal, commercial et logistique)

3

Les annexes : les pièces d'information et d'explication du SCoT

- **Diagnostic** du territoire
- Analyse de la **consommation foncière** depuis 10 ans et justification des objectifs chiffrés
- **Justification des choix**
- **Évaluation environnementale**

Réponse aux enjeux...

Calendrier de la procédure

Réalisé

Sera mis à jour pour l'arrêt



Etat Initial de l'Environnement (EIE) et Diagnostic Territorial

Réalisé

*Confortement suite aux réunions
PPA / publique*



Conception du projet de territoire : le PAS

Phase de concertation



En cours de réalisation

*(COTECH, COPIL)
Présentations futures aux PPA et
au public*



Elaboration du DOO, DAACL & évaluation environnementale



Mise en forme du projet du SCoT avant l'arrêt

Objectif : Arrêt du SCoT en mars 2025

Phase de consultation



Validation administrative – Avis des PPA et enquête publique

Objectif : Fin de l'enquête publique septembre 2025



Mise au point du dossier définitif après l'enquête publique

Objectif : Approbation en septembre 2025



Caractère exécutoire du SCoT décembre 2025



1 LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCoT

2 LA PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année



AXE STRATÉGIQUE N°2

Un capital d'exception à préserver

Les axes stratégiques du PAS



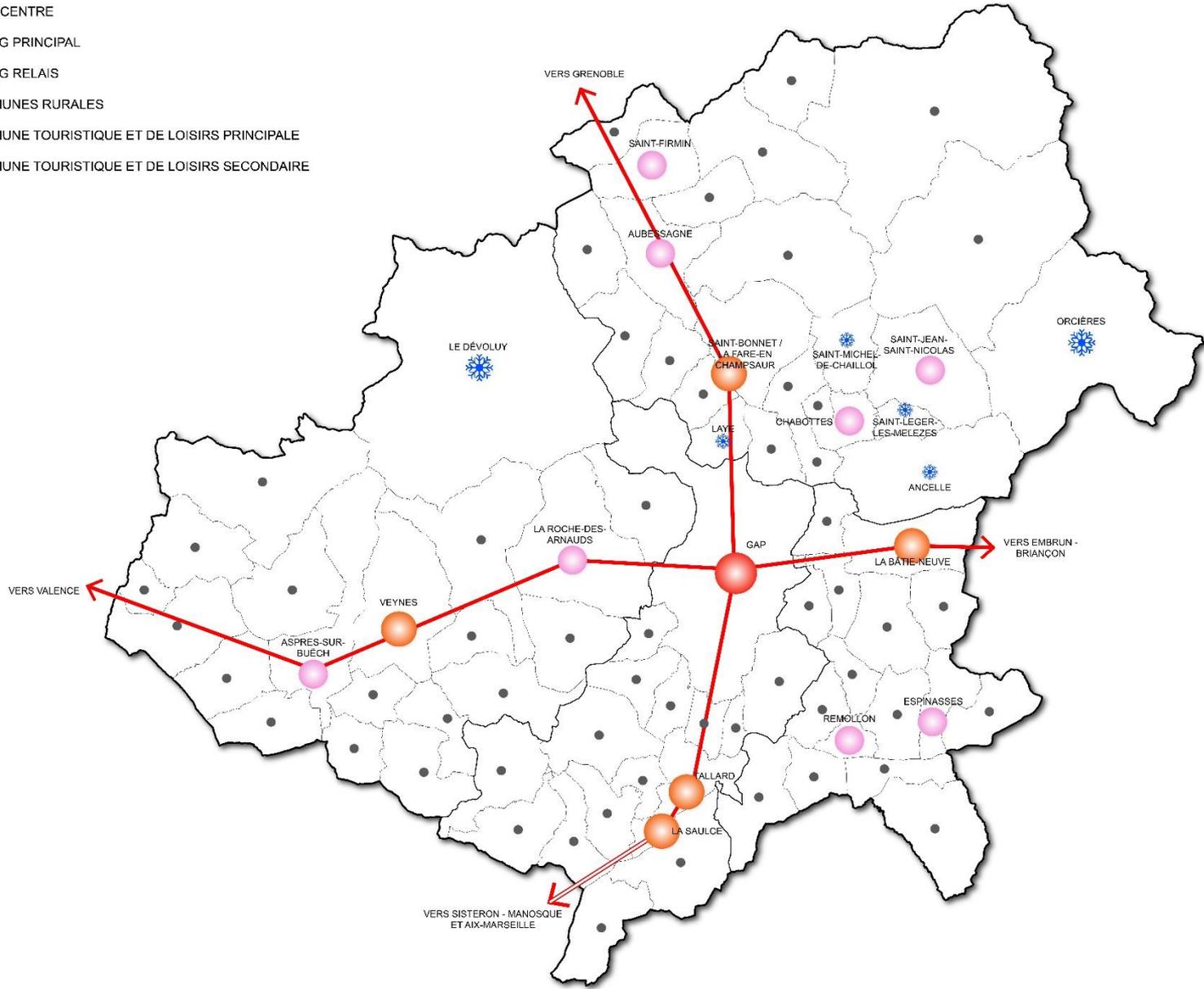
AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 1 – Favoriser un équilibre territorial respectueux de son identité

- **Objectif 1** - Consolider le rôle de Gap en tant que ville centre
- **Objectif 2** - Renforcer les bourgs principaux, irriguant le(s) territoire(s)
- **Objectif 3** - Conforter les bourgs relais comme compléments aux bourgs principaux
- **Objectif 4** - Accompagner le développement d'une vie à l'année dans les communes rurales
- **Objectif 5** - Assurer un développement des communes en lien avec leur vocation touristique et de loisirs

-  VILLE CENTRE
-  BOURG PRINCIPAL
-  BOURG RELAIS
-  COMMUNES RURALES
-  COMMUNE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS PRINCIPALE
-  COMMUNE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS SECONDAIRE



Les axes stratégiques du PAS

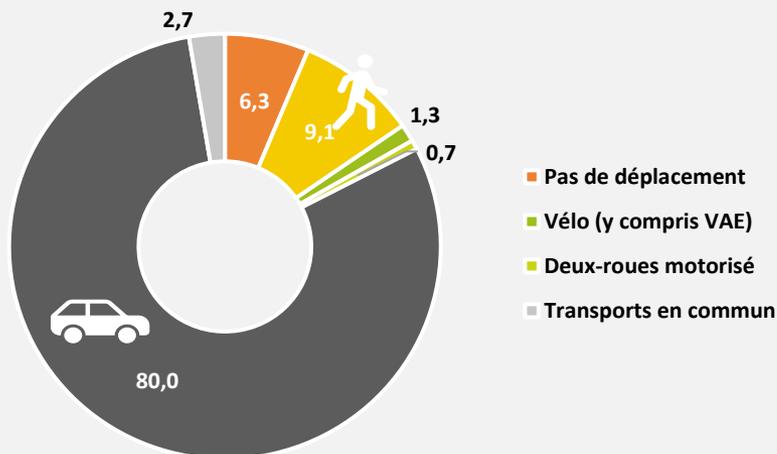


AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 2 – Consolider l'accessibilité du territoire en prenant en compte ses caractéristiques et sa diversité

Rappel du diagnostic et enjeux



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020

Source : INSEE

- Un **nœud de mobilité** important pour les Hautes-Alpes, avec de nombreuses communes situées à moins de 30 minutes de Gap
- Quelques secteurs concernés par des problématiques de **congestion routière** (Gap, Tallard...)
- Un territoire **dépendant de la voiture** :
 - Seulement 3 gares ferroviaires
 - Desserte en TC limitée
 - Peu de cheminements doux

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 2 – Consolider l'accessibilité du territoire en prenant en compte ses caractéristiques et sa diversité

- **Objectif 1** - Diversifier les modes de déplacements
- **Objectif 2** - Améliorer l'accessibilité et les déplacements par le développement d'infrastructures de transports
- **Objectif 3** - Renforcer les liens avec les polarités régionales proches

Les axes stratégiques du PAS



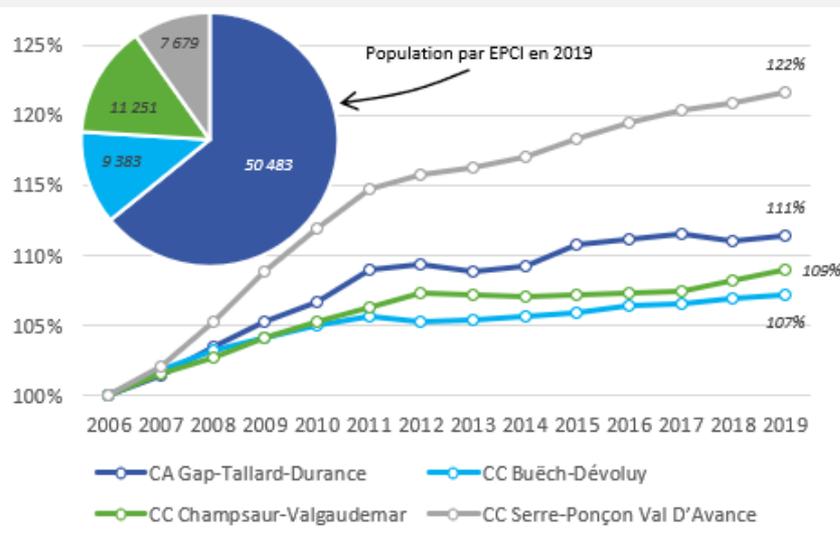
AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 3 – Une croissance démographique soutenable et une offre de logement adaptée

Rappel du diagnostic et enjeux

Evolution de la population par EPCI entre 2006 et 2019



- Une **dynamique démographique en perte de vitesse** (0,44% de croissance par an depuis 2013, contre 1,53 % entre 2006 et 2013) qui pâtit d'un solde migratoire moins favorable et d'un vieillissement de la population
- Un **parc de logements dominé par la maison individuelle**, y compris dans la construction neuve
- Un **potentiel de requalification / amélioration du parc existant** (vacance de 7%, logements vieillissants...)

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 3 – Une croissance démographique soutenable et une offre de logement adaptée

- **Objectif 1** - S'inscrire dans une croissance démographique raisonnée, respectueuse du cadre de vie et des particularités de l'Aire Gapençaise
- **Objectif 2** - Proposer une offre de logements ambitieuse permettant un parcours résidentiel

Les axes stratégiques du PAS



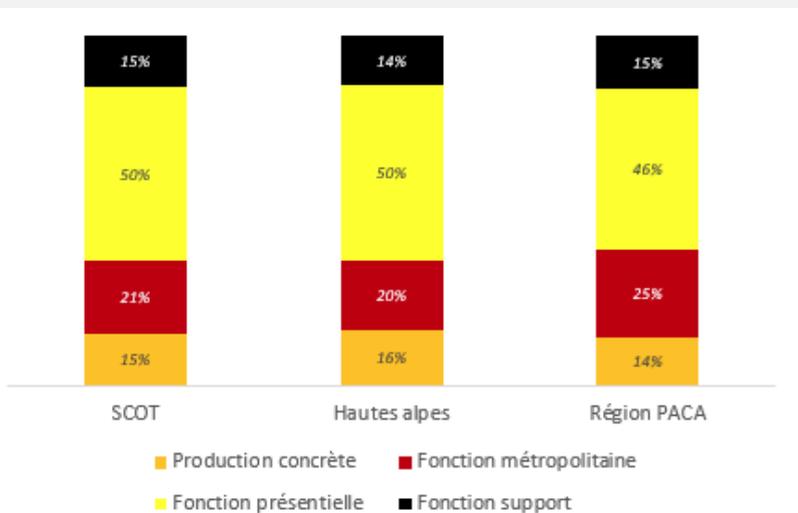
AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 4 – Vitaliser et adapter l'économie de l'aire gapençaise dans une démarche ancrée et durable

Rappel du diagnostic et enjeux

Comparatif de structure fonctionnelle de l'emploi



- Une **polarité économique majeure** en termes d'établissements et d'emplois (50% de ceux dans les Hautes-Alpes, avec une concentration sur Gap) et toujours **attractive** (ration création / radiation d'emprises favorable...)
- Tissu économique tourné vers les **activités présentielles** (en lien avec le tourisme)
- Près d'une quarantaine de **ZAE**, avec des enjeux de **densification** et de **requalification**

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 4 – Vitaliser et adapter l'économie de l'aire gapençaise dans une démarche ancrée et durable

- **Objectif 1** - Etablir une politique ambitieuse en matière de développement économique productif
- **Objectif 2** - Développer l'aire gapençaise d'une façon équilibrée en tenant compte du besoin des entreprises et de leurs spécificités

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°1

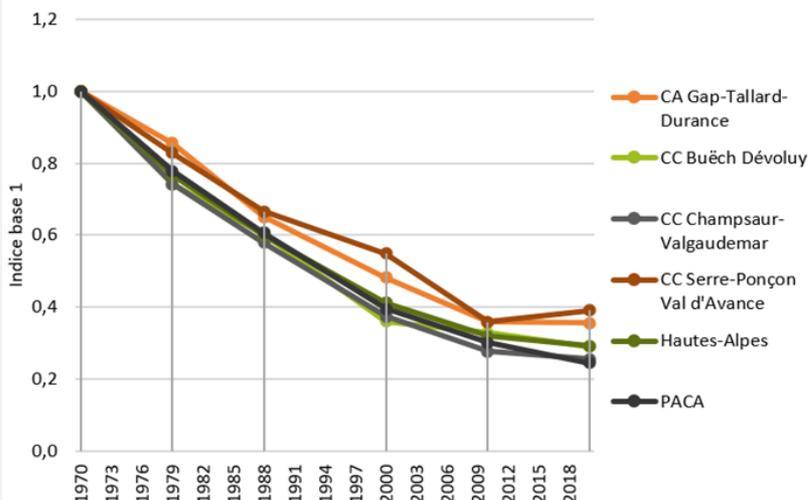
Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 4 – Vitaliser et adapter l'économie de l'aire gapençaise dans une démarche ancrée et durable

Rappel du diagnostic et enjeux

Evolution du nombre d'exploitations entre 1970 et 2020 (indice base 1)

Source : Agreste - Recensement agricole (1970 à 2020)



- Une **activité touristique** importante (40 % des nuitées des HA) et **diversifiée** (Hiver = 32% des nuitées, Printemps = 12%, Eté = 39%, Aut = 17%), avec un enjeu particulièrement fort au niveau des **stations**
- Une **agriculture diversifiée** (plus de 100 types de cultures, en lien notamment avec l'irrigation du territoire), **valorisée** (AB, vente directe...), et marquée par des **mutations** (augmentation de la taille des exploitations, développement des ENR...)

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 4 – Vitaliser et adapter l'économie de l'aire gapençaise dans une démarche ancrée et durable

- **Objectif 3** - Inscrire la diversification des activités touristiques dans une logique d'adaptation aux changements
- **Objectif 4** - Adapter l'offre en immobilier de loisirs
- **Objectif 5** - Promouvoir un modèle agricole viable

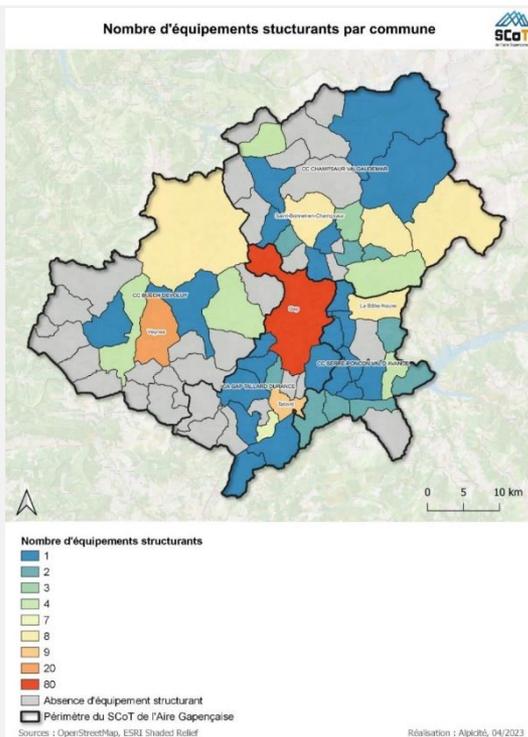
Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 5 – Consolider les équipements, services publics et commerces de proximité pour garantir une vie à l'année sur l'ensemble du territoire



Rappel du diagnostic et enjeux

- 47 % des **équipements publics** sont concentrés sur la communauté d'agglomération (notamment à Gap)
- Des équipements administratifs concentrés sur Gap (ville centre), des établissements scolaires secondaires voire supérieurs à Gap et dans les bourgs principaux et des établissements sportifs / culturels surreprésentés dans les communes touristiques
- Une **activité commerciale** structurée autour des principales polarités urbaines

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°1

Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année

Orientation 5 – Consolider les équipements, services publics et commerces de proximité pour garantir une vie à l'année sur l'ensemble du territoire

- **Objectif 1** - Développer l'offre en équipements et services afin de répondre aux besoins actuels et futurs
- **Objectif 2** - Consolider l'offre commerciale de proximité

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°2

Un capital d'exception à préserver

Orientation 1 – Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux

- **Objectif 1** - Préserver la biodiversité du territoire
- **Objectif 2** - Préserver les corridors écologiques

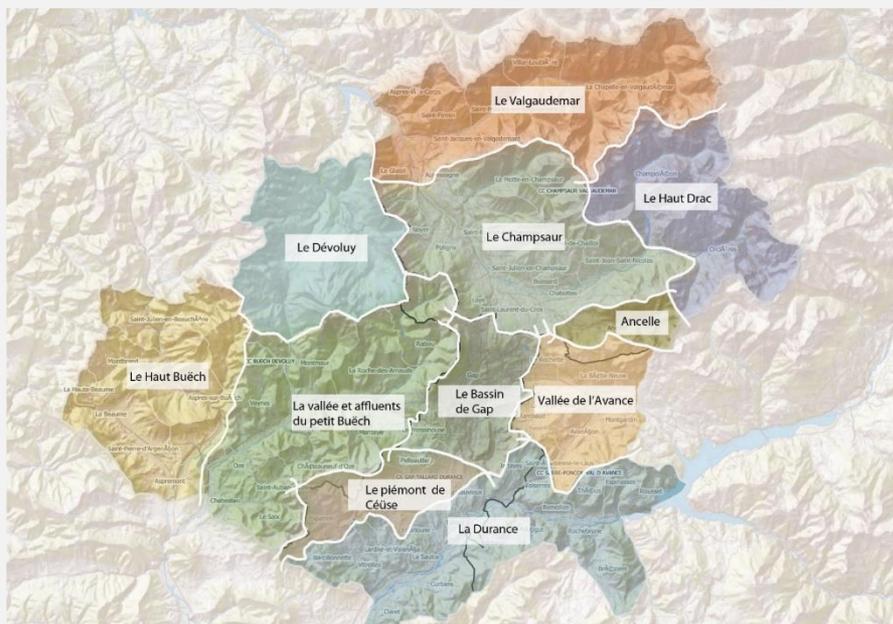
Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°2 Un capital d'exception à préserver

Orientation 2 – Préserver les sites et espaces attractifs en valorisant l'identité du territoire

Les 11 unités paysagères du SCoT de l'Aire Gapençaise



Rappel du diagnostic et enjeux

- **11 unités paysagères** composant l'aire gapençaise, dotées chacune de leur particularité, avec des enjeux sur :
 - La préservation des belvédères sur les grands paysagères
 - La protection des paysages agricoles
 - Le maintien des silhouettes villageoises
 - L'insertion des stations...
- **Une architecture aux diverses influences régionales**

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°2

Un capital d'exception à préserver

Orientation 2 – Préserver les sites et espaces attractifs en valorisant l'identité du territoire

- **Objectif 1** - Protéger le grand paysage à enjeu territorial
- **Objectif 2** - Préserver les paysages agricoles
- **Objectif 3** - Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine paysager et architectural identitaire du territoire
- **Objectif 4** - Viser une requalification des paysages des entrées de ville et stations touristiques

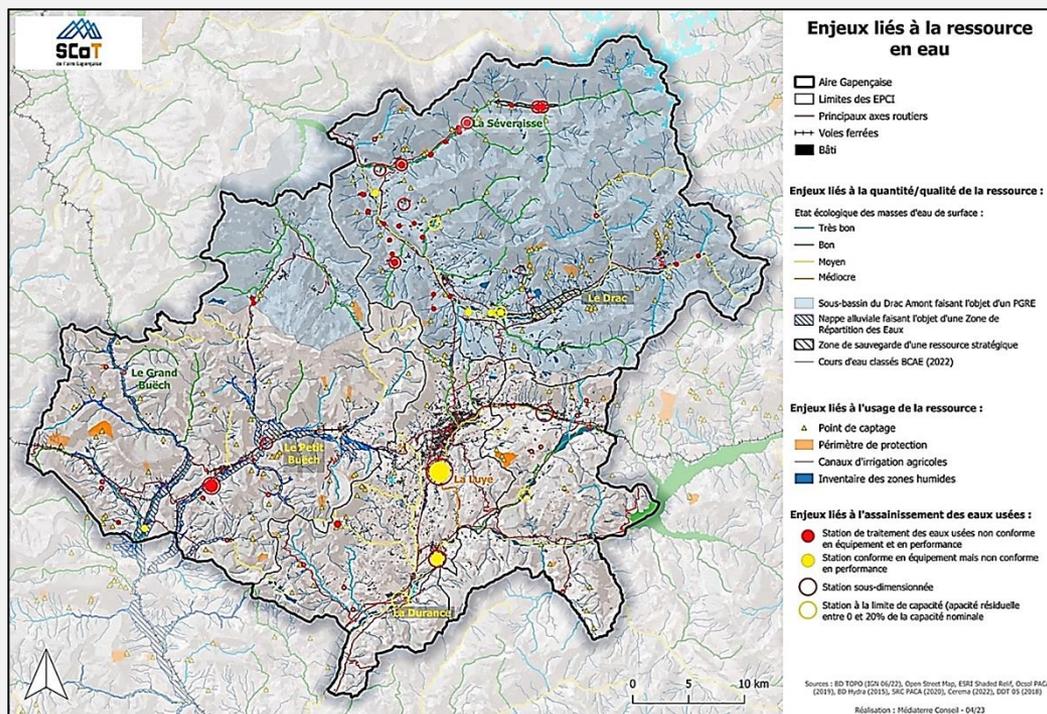
Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°2 Un capital d'exception à préserver

Orientation 3 – Préserver la ressource en eau

Rappel du diagnostic et enjeux



- Des **masses d'eau souterraines** en bon état mais 2 bassins versants sous vigilance quantitative
- Une qualité des **masses d'eau superficielles** qui s'améliore mais 4 cours d'eau dégradés
- Un **rendement du réseau d'eau potable** moyennement satisfaisant
- 38 % des **stations d'épuration** non conformes, et 54 % sous-dimensionnées

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°2

Un capital d'exception à préserver

Orientation 3 – Préserver la ressource en eau

- **Objectif 1** - Garantir la quantité et la qualité de la ressource en eau
- **Objectif 2** - Assurer un traitement de qualité des eaux usées en cohérence avec l'urbanisation envisagée
- **Objectif 3** - Optimiser la gestion des eaux pluviales

Les axes stratégiques du PAS



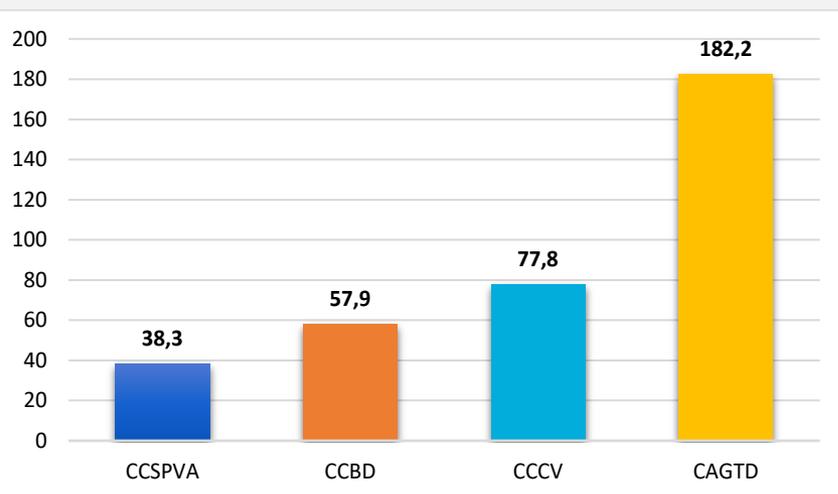
AXE STRATÉGIQUE N°2

Un capital d'exception à préserver

Orientation 4 – Réduire la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols

Rappel du diagnostic et enjeux

Consommation d'espaces entre 2011 et 2021 par EPCI (ha)



- Une **consommation d'espaces** de **356 hectares** sur la période **2011-2021**
- ⇒ Une consommation de **178 ha** autorisée sur la **période 2021-2031**, et qui devra **tendre vers le ZAN entre 2031 et 2050** au regard de la loi Climat et Résilience
- Une consommation réalisée principalement sur la communauté d'agglomération
- Une consommation notamment réalisée au détriment des espaces agricoles (64%)
- Une consommation d'espaces principalement à destination d'habitation (78%)

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°2

Un capital d'exception à préserver

Orientation 4 – Réduire la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols

- **Objectif 1** - Accompagner le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols d'ici 2050
- **Objectif 2** - Promouvoir une gestion économe du foncier

Les axes stratégiques du PAS

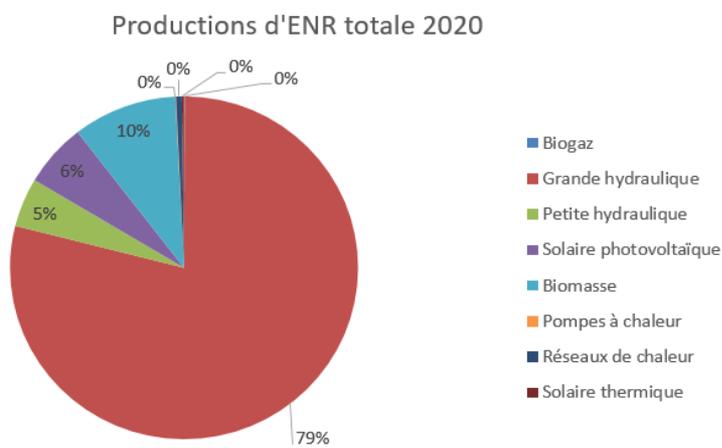


AXE STRATÉGIQUE N°2

Un capital d'exception à préserver

Orientation 5 – Atténuer les facteurs du changement climatique et améliorer la résilience du territoire face à ses effets

Rappel du diagnostic et enjeux



- Une **consommation énergétique** en stagnation depuis 2012, principalement portée par les secteurs du résidentiel et du transport, avec des objectifs du SRADDET non atteints (efforts à fournir par le secteur résidentiel notamment)
- Une **production d'ENR** importante et en hausse (80% produite par la grande hydraulique), avec des objectifs de production du SRADDET atteints
- Nombreux **risques naturels (et technologiques)** sur le territoire, qui pourront être accentués par le changement climatique

Les axes stratégiques du PAS



AXE STRATÉGIQUE N°2

Un capital d'exception à préserver

Orientation 5 – Atténuer les facteurs du changement climatique et améliorer la résilience du territoire face à ses effets

- **Objectif 1** - Maîtriser la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre
- **Objectif 2** - Accroître la production des énergies renouvelables sur le territoire en intégrant les enjeux patrimoniaux
- **Objectif 3** - Prévenir les risques et les nuisances pour protéger les populations

Merci de votre attention

